



## LES FICHES PRATIQUES



# Emballages et impact environnemental : Faits et chiffres

Le Conseil National de l'Emballage rappelle, qu'avant d'être un déchet qui focalise l'attention, l'emballage rend des services et constitue un levier de réduction du gaspillage des ressources naturelles. Les impacts négatifs de l'emballage sont largement compensés par les impacts évités.

**1,5 à 2 %**

des émissions de gaz à effet de serre imputables aux emballages (périmètre France et Europe)

**5 à 8 %**

impact environnemental moyen du système d'emballages au sein du produit emballé

**63,3 %**

taux de recyclage tous emballages (ADEME données 2019, publiées en juin 2021)

**68 %**

des emballages ménagers sont recyclés grâce à la mobilisation de tous ([Citeo](#))

%

CHIFFRES

Le débat sur les **impacts environnementaux** faisant la part belle aux idées reçues, le CNE en appelle à la rationalité dans le débat. Et incite tous les professionnels de l'emballage à agir pour notamment :

- ▶ **Mesurer**, pour définir la nature et le périmètre des impacts, même si les outils sont incomplets.
- ▶ **Éco-concevoir** systématiquement le couple produit-emballage, notamment par la réduction à la source.
- ▶ **Communiquer** sur la part relative de l'emballage de façon factuelle et vérifiable.
- ▶ Innover sur les thématiques de **consommation**, de **distribution**, de **conditionnement** et de gestion de **fin de vie**.

Ainsi, que par toute initiative démontrant les **impacts positifs** des fonctions des emballages.



RECOMMANDATIONS

Certes, comme toute activité économique, tout produit, **l'emballage a des impacts sur l'environnement** et il s'agit d'établir des faits.

- ▶ **L'économie circulaire** est largement inscrite dans l'activité des entreprises et permet de **réduire les impacts** des emballages (réemploi, recyclage, etc.).
- ▶ **L'éco-conception** fait partie de la stratégie globale de développement des produits emballés.
- ▶ **L'efficacité du Juste Emballage** est recherchée par l'optimisation du système complet de l'emballage (primaire, secondaire, tertiaire).



ENJEUX

### Réglementation :

- ▶ [Directive 94/622, relative aux emballages et aux déchets d'emballages](#)
- ▶ [Directive éco-conception Europe](#)
- ▶ [Rapport sur le paquet économie circulaire](#)
- ▶ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 dite Loi AGECE](#)

### Référentiels et guides de bonnes pratiques :

- ▶ [Les impacts environnementaux, par l'ADEME](#)
- ▶ [L'analyse du cycle de vie \(ACV\), par l'ADEME](#)
- ▶ [L'affichage environnemental, par l'ADEME](#)



RÉFÉRENCES

# 4 leviers pour diminuer les impacts de l'emballage



**Mesurer l'impact environnemental d'un produit emballé sur la base de règles et de normes bien établies :**

- ▶ **Définir** les modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par un projet, un processus, un procédé, un ou des organismes et un ou des produits, de sa conception à sa fin de vie.
- ▶ **Fixer le périmètre** : le couple produit-emballage s'inscrit dans un cycle de vie du « berceau à la porte de l'usine », du « berceau à la tombe » ou du « berceau au berceau ». Ce cycle de vie inclut plusieurs étapes.
- ▶ **Choisir les impacts** : le choix des catégories d'impacts et des indicateurs associés se fait en relation avec les objectifs de l'Analyse de Cycle de Vie. L'important est d'intégrer une approche multicritères des indicateurs d'impacts.



**Privilégier l'Analyse du Cycle de Vie, l'outil de référence qui permet de :**

- ▶ **Identifier les impacts** majeurs d'un produit emballé et agir par amélioration continue sur les principaux impacts en vue de les réduire.
- ▶ **Analyser les impacts** sur tout le cycle de vie du système emballage-produit.
- ▶ **Déterminer les moyens** d'actions pour un moindre impact en :
  1. **Pratiquant l'éco-conception** du couple produit-emballage
  2. **Optimisant** tous les stades de réalisation du couple produit-emballage
  3. **Intégrant le Juste Emballage** comme un levier dans la stratégie RSE de l'entreprise.
- ▶ **Optimiser les coûts** de production, de logistique, etc.
- ▶ **Informers les consommateurs** par l'affichage environnemental des actions sur le produit emballé.



**Calculer quelle est la part de l'impact environnemental de l'emballage dans le couple produit-emballage :**

- ▶ A l'aide de l'**Analyse de Cycle de Vie (ACV)** : qui repose sur un bilan exhaustif des flux. Elle est multi-étapes et multicritères et rend compte de divers impacts sur l'environnement.
- ▶ Via le **score unique EF3** (Commission Européenne) : qui agrège 16 indicateurs d'impacts environnementaux de l'ACV.



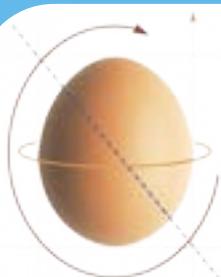
**Inscrire l'emballage dans une perspective d'impacts positifs en matière de :**

- ▶ **Lutte contre le gaspillage** : l'emballage protège durablement son contenu et évite ainsi les gaspillages et les pertes, notamment alimentaires.
- ▶ **Un peu plus d'emballage** permet parfois d'éviter de gaspiller le produit lui-même et peut être la solution la moins impactante pour l'environnement.
- ▶ **Préservation des ressources** : le Juste Emballage s'inscrit dans une économie circulaire qui intègre réemploi et/ou recyclage, permettant ainsi de moins prélever sur les ressources naturelles.



Retrouvez ce dossier complet sur le site du CNE :

<https://conseil-emballage.org/emballages-et-impact-environnemental-faits-chiffres/>



*La mission du Conseil National de l'Emballage, qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage, consiste à élaborer et à diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.*

**CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE**

40 Boulevard Malesherbes 75008 Paris

Tel : +33 1 53 64 80 30

E-mail : [info@conseil-emballage.org](mailto:info@conseil-emballage.org)

[www.conseil-emballage.org](http://www.conseil-emballage.org)